



Coeur des Coëvrans
www.evron.fr
République Française
Département de la Mayenne
Commune d'Evron
53600 EVRON

Envoyé en préfecture le 04/12/2020

Reçu en préfecture le 04/12/2020

Affiché le

SLO

ID : 053-200084697-20201126-DEL202091-DE

DEL n° 2020-091
Objet : Rapport d'orientation budgétaire 2021 / Débat
d'orientation budgétaire 2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL **SEANCE DU JEUDI 26 NOVEMBRE 2020**

L'an deux mille vingt, le 26 novembre, à 20 h, les membres du conseil municipal d'Evron, légalement convoqués le 19 novembre 2020, se sont réunis en visioconférence via TEAMS, sous la présidence de Monsieur Joël BALANDRAUD, Maire.

Présents : BALANDRAUD Joël, DEJARDIN Adélaïde, SUHARD Maurice, DUTERTRE Isabelle, LANGEVIN Claude, LECHAT-GATEL Sophie, METAIRIE Fabrice, VERDIER-CARCOUET Blandine, MEIGNAN Jean-Philippe, BRETON Marie-Thérèse, JEMON Didier, FORTIN Alain, ANGELIAUME Chantal, MAREAU Jean-Pierre, FOURNIER Vincent, CHOUPEAUX Catherine, MOISY Marie-Claire, NOULLEZ Christophe, FOUCAULT Pascal, MASSEROT Sylvie, TABARD Valérie, LEVRARD Laurence, VAIGREVILLE Rachel, ROUSSEAU Nathalie, REAUTEZ-CHAPEAU Céline, FANOUILLET Frédéric, LECOURT Pierre, GUEDON Jean-Charles, CHARTIER Gwénaëlle, LEROY Sandrine, CHAPRON Jérémy

Conseillers Municipaux absents : BERTIN Patrick, LANDAIS Thierry

Secrétaire de séance : CHAPRON Jérémy

Nombre de membres dont le conseil municipal doit être composé : 33

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres qui assistaient à la séance : 31

Pouvoir : /

Objet : Rapport d'orientation budgétaire 2021 / Débat d'orientation budgétaire 2021

Le conseil municipal,

VU la loi d'orientation n° 92-125 en date du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République ;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) précisant et étoffant les dispositions relatives au DOB ;

VU le Code général des collectivités territoriales, article L.5211-36, L.2312-1, instituant la tenue, dans les communes de 3 500 habitants et plus, d'un débat au conseil municipal sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés et sur l'évolution et les caractéristiques de l'endettement, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci dans les conditions fixées par le règlement intérieur ;

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission « Performance publique » en date du 20 octobre 2020 ;

CONSIDERANT l'avis favorable du bureau municipal en date du 9 novembre 2020 ;

CONSIDERANT les débats qui ont eu lieu en séance ;

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants : 31

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 31

↳ **CONSTATE** que le débat sur les orientations générales du budget de la commune d'Evron s'est déroulé au cours de la présente séance conformément aux dispositions de l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales ;

↳ **PREND** acte des orientations qui se sont dégagées pour l'exercice 2021 et suivants.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

Joël BALANDRAUD.

